



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE

039 12/10/2020

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2020 nous certifions que le pilote : **Matéo Herrero** n'est pas catégorisé selon la liste officielle 2020 de la FIA, il sera catégorisé BRONZE\* pour l'épreuve d'**Albi**.

En accord avec le règlement sportif 2020, article 6.2., la voiture N°23 participera à l'épreuve d'Albi les 16, 17 et 18 octobre dans la catégorie invité, équipe **Mirage Racing**.

Il aura comme équipier **Morgan Moulin Traffort**, catégorisé Gold FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT 2020.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif

Josep Besoli  
Président du Collège

Laurent Gaudin  
Manager Général

Joel Do Vale  
Directeur d'Epreuve /FFSA

Guy Clairay  
Responsable Sportif

Alain Adam  
Directeur de Course